

Communiqué

FIDUFRANCE, conseil des actionnaires et dirigeants de la société DOCTISSIMO dans le cadre de la cession à Lagardère Active Digital (groupe Lagardère).

Le cabinet d'avocats FIDUFRANCE, représenté par Me Denys ANGELOGLOU, a conseillé les actionnaires et dirigeants de la société DOCTISSIMO, lors de la négociation de la cession de la majorité du capital à Lagardère Active Digital (filiale du groupe Lagardère).

DOCTISSIMO est le leader français de l'édition de contenus féminins et familiaux au travers de plusieurs sites, dont le célèbre site « www.doctissimo.fr », premier portail français de la santé et du bien être

La société Lagardère Active Digital était conseillée par le cabinet d'avocats BREDIN PRAT, représenté par Me Nicolas LAURENT.

A propos de FIDUFRANCE:

Créé à Paris en 1935, le cabinet FIDUFRANCE réunit aujourd'hui une équipe de 24 personnes (4 avocats associés, 5 avocats collaborateurs, 8 juristes, 2 assistants para légal et 5 personnes aux fonctions support).

Les professionnels regroupés au sein de FIDUFRANCE partagent les mêmes valeurs et philosophie : privilégier la relation dans le long terme avec les entrepreneurs et les entreprises qu'ils créent et développent.

Ils assistent et accompagnent les dirigeants à titre personnel ainsi que dans tous les aspects de la vie de leurs entreprises en les aidant à définir des stratégies innovantes en matière économique, fiscale et patrimoniale.

Les domaines d'expertises de FIDUFRANCE couvrent les différents aspects du droit de l'entreprise.

Ses clients interviennent dans des secteurs variés : services, industrie, nouvelles technologies, médias

Contacts :

Denys ANGELOGLOU - FIDUFRANCE – denys.angeloglou@fidufrance.com +33 (0)1 44 95 97 00
Michel LEHRER - Jurimanagement – m.lehrer@jurimanagement.com +33 (0)1 45 00 66 06